

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/032

**Séance du 08 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre

le 08 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 04 novembre 2024

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Monsieur Christophe DESSAINTJEAN à Monsieur Jean-Pierre HENICKE

**OBJET** :

Création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural, relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur le maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- De créer un emploi permanent sur le cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. Le contrat sera basé sur un recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, avec une rémunération basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, ou de celui d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou de celui d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2025.

fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 novembre 2024  
Le maire, Aurélien BLANC.

